

Dépenses d'investissement			
Libellé			
Etudes	Pluvial		
Complément part° travaux	Pluvial		
Travaux écoles faits en régie	Grosses répar		
Travaux écoles faits en régie	Réparation bât		
Solde travaux huisseries Récollets	Travaux centre		
Travaux huisseries ST	Réparation bât		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 abstentions (groupe Cognac d'Abord !) + (groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),

VOTE les mouvements budgétaires ci-dessus pour le budget principal.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,
Le Maire-Adjoint,



Patrick SEDLACEK